École Pie-XII

Ensemble avec nos différences

Code de vie

2023-2024

Je respecte les règles de vie de l'école !

Un des objectifs de l'école c'est d'éduquer les élèves à la vie en société. Ainsi, on y apprend à se comporter en groupe, à y assumer un rôle et des responsabilités.

Il nous faut donc des règlements.

Ces règlements m'aideront à respecter les droits des autres et aideront les autres à respecter les miens.

Je suis un jeune citoyen ou une jeune citoyenne et j'apprends à vivre en société.

À l'école Pie-XII nous utilisons les règles et les outils de MILMO pour développer une communication relationnelle positive.

Maman, papa, je t'invite à consulter la ressource en ligne : https://lessecretsdemilmo.com/ pour en savoir plus ou pour utiliser les outils à la maison !

Code de vie - École et Service de garde

- ✓ J'ai le droit à un climat agréable et de vivre dans un environnement sécuritaire.
- ✓ J'ai le droit de vivre dans un milieu qui favorise l'apprentissage.

Valeurs et droits	Règles	Raisons
Le respect **Le respect** c'est le sentiment qui porte à traiter les personnes et les objets avec beaucoup d'attention **La bienveillance** c'est la disposition affective qui vise le bien et le bonheur d'autrui.	**Règle #1** Je suis respectueux dans mes gestes et mon langage envers moi-même, envers les autres et envers le matériel.	Pour apprendre dans un milieu sécuritaire et bienveillant.
	Règle #2 Je respecte les demandes de l'adulte et je collabore lors d'une intervention.	Pour contribuer au bon climat.
	Règle #3 Je joue et je me déplace de façon sécuritaire en respectant les règles de la cour d'école. (Monsieur Prudent, les règles d'hiver, etc.)	Pour éviter les accidents et faire de mon école un milieu sain et sécuritaire.
	Règle #4 Je respecte le « silence » lors de mes déplacements dans l'école. Je suis calme lors des entrées, des sorties et dans les rangs.	Pour être disposé aux apprentissages et respecter ceux et celles qui travaillent.
	Règle #5 Je respecte le code vestimentaire.	Pour être respectueux du milieu et rester confortable.
L'engagement et la réussite **L'engagement** c'est s'activer positivement pour donner le meilleur de soi-même. **La réussite** c'est de mettre en place des conditions gagnantes pour obtenir des résultats favorables.	**Règle #6** Je fréquente l'école tous les jours et j'arrive à l'heure.	Pour favoriser ma réussite, participer activement et respecter le climat d'apprentissage des autres.
Gestion de classe Je fais le travail demandé et je suis responsable de fournir tous les efforts nécessaires à ma réussite.		

***Le matériel électronique est interdit, à moins d'une entente avec les intervenants.**

Autres règles importantes

Ponctualité et entrée dans l'école en silence:

- Au son de la cloche annonçant le début des classes, les élèves prennent le rang à l'endroit désigné sans perdre de temps et ils entrent en silence dans l'école. En cas de pluie, les élèves entrent et s'occupent en silence dans leur classe.

- Tout élève arrivant après la deuxième cloche sera considéré en retard et reprendra son temps à la récréation au local des TES. Les parents seront avisés par le biais du carnet scolaire (page suivante).

Retour à la maison :

- Les dineurs-maison sortent par la porte #2 en tout temps.

- À la fin de la journée, les marcheurs passent par la cour et se dirigent vers l'un des passages piétonniers.

- Ceux qui prennent le transport scolaire sortent par la porte #2.

- Pour des raisons de sécurité, les parents venant chercher ou reconduire leur enfant se stationnent sur la rue, aux endroits permis, et **non pas dans le stationnement réservé au personnel.**

Tenue vestimentaire

- En tout temps, mes vêtements doivent couvrir mes sous-vêtements, mon dos, mes seins, mon ventre et le haut de mes cuisses. Je porte des vêtements propres sans messages violents.

- En tout temps, je porte des chaussures sécuritaires qui ne marquent pas le plancher (les sandales de plage « gougounes » sont interdites).

- J'enlève ma casquette, mon chapeau, mon capuchon, etc. et je le dépose sur mon crochet avant d'entrer en classe.

- Je porte des vêtements adaptés à la température. Les bottes sont exigées par temps froid et lorsqu'il y a de la neige au sol. Au moment opportun, un message de la direction indiquera aux enfants s'il est temps de porter leurs bottes ou non.

- Pour jouer dans la partie enneigée, l'élève doit porter son pantalon de neige.

- Une paire de souliers pour l'intérieur seulement est obligatoire afin de garder l'école propre et sécuritaire.

CONTRAT

J'ai pris connaissance des règles de vie à l'école et je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Signature d'un parent : _____

Gestion des retards

Je reconnais que la ponctualité démontre mon respect envers l'enseignant(e), mes camarades et mes apprentissages. Je suis responsable de me rendre à l'école à l'heure.

Je me présente toujours en classe avant la deuxième cloche qui marque le début du cours. Je suis conscient(e) que si j'arrive après cette cloche, je suis en retard.

PARCOURS 1 (du mardi 29 aout au vendredi 3 novembre)

Date	Date	Date	Date	Date	Date	Date
Sursis	Sursis	Rencontre TES	Communication parent	Communication par la direction	Moyen personnalisé*	Moyen personnalisé*

PARCOURS 2 (du lundi 6 novembre au vendredi 22 décembre)

Date	Date	Date	Date	Date	Date	Date
Sursis	Sursis	Rencontre TES	Communication parent	Communication par la direction	Moyen personnalisé*	Moyen personnalisé*

PARCOURS 3 (du mardi 9 janvier au vendredi 15 mars)

Date	Date	Date	Date	Date	Date	Date
Sursis	Sursis	Rencontre TES	Communication parent	Communication par la direction	Moyen personnalisé*	Moyen personnalisé*

PARCOURS 4 (du lundi 18 mars au vendredi 21 juin)

Date	Date	Date	Date	Date	Date	Date
Sursis	Sursis	Rencontre TES	Communication parent	Communication par la direction	Moyen personnalisé*	Moyen personnalisé*

**Moyen personnalisé : Ce moyen est défini lors de la rencontre avec les parents.*

Je m'engage à être l'heure à l'école et à respecter les règlements en lien avec les retards.

_____ _____

Initiales élève **Initiales parent**

Gestion des manquements

Règle	Manquement	Intervention
Règle #1 Je suis respectueux dans mes gestes et mon langage envers moi-même, envers les autres et envers le matériel. **Règle #2** Je respecte les demandes de l'adulte.	**Majeur**	- Rencontre avec la/le titulaire après 2 manquements majeurs - Rencontre avec la TES/psychoéducatrice après 4 manquements majeurs - Rencontre avec la direction après 6 manquements majeurs - Étude de dossier et rencontre des parents
Règle #3 Je joue et je me déplace de façon sécuritaire en respectant les règles de la cour d'école. (Monsieur Prudent, les règles d'hiver, etc.) **Règle #4** Je respecte le « silence » lors de mes déplacements dans l'école. Je suis calme lors des entrées, des sorties et dans les rangs. **Règle #5** Je respecte le code vestimentaire. **Règle #6** Je fréquente l'école tous les jours et j'arrive à l'heure.	**Mineur**	- Rencontre avec la/le titulaire après 4 manquements mineurs - Rencontre avec la TES/psychoéducatrice après 8 manquements mineurs - Rencontre avec la direction après 12 manquements mineurs - Étude de dossier et rencontre des parents

***Tout manquement doit être consigné dans l'agenda et la/le titulaire doit être avisé(e).**

Conséquences possibles (l'ordre n'a pas d'importance)

Positive	Négative
Privilège Commentaires positifs et fierté des parents Certificat Plus de responsabilités, plus de libertés Commentaires positifs aux parents Participation à une activité spéciale Commentaires positifs des enseignants ou des autres élèves Relations harmonieuses Plus grande motivation scolaire Participation aux activités parascolaires Plus de temps pour jouer Sentiment de fierté Réussite sociale, etc.	Feuille de réflexion à compléter Lettre d'excuses ou excuses verbales Geste de réparation Signature du parent Appel aux parents Rencontre avec la/le titulaire, TES Rencontre avec la direction Perte de temps de jeu, de récréation ou de privilège Garde à vue (récréation, SDG) Jeu dans une zone restreinte à la récréation Travaux communautaires Rencontre parents-élève-école Manquement inscrit à l'agenda Suspension interne ou externe, etc.

- L'équipe-école se réserve le droit d'intervenir et d'imposer des sanctions plus sévères en fonction de la gravité des gestes posés et de la répétition des gestes, et ce, même au 1er manquement.
- L'équipe-école se réserve aussi le droit d'être indulgente selon les efforts de l'enfant et le temps écoulé entre les manquements. Dans tel cas, une entente entre tous les intervenants et parents aura lieu.

Compilation des manquements (école)

PARCOURS 1 (du mardi 29 aout au vendredi 3 novembre)

Règle #1	Règle #2	Règle #3	Règle #4	Règle #5	Règle #6
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					

Commentaires des intervenants au besoin et signature des parents

Commentaires des intervenants au besoin et signature des parents

Compilation des manquements (école)

PARCOURS 2 (du lundi 6 novembre au vendredi 22 décembre)

Règle #1	Règle #2	Règle #3	Règle #4	Règle #5	Règle #6
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					

Commentaires des intervenants au besoin et signature des parents

Commentaires des intervenants au besoin et signature des parents

Compilation des manquements (école)

PARCOURS 3 (du mardi 9 janvier au vendredi 15 mars)

Règle #1	Règle #2	Règle #3	Règle #4	Règle #5	Règle #6
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					

Commentaires des intervenants au besoin et signature des parents

Commentaires des intervenants au besoin et signature des parents

Compilation des manquements (école)

PARCOURS 4 (du lundi 18 mars au vendredi 21 juin)

Règle #1	Règle #2	Règle #3	Règle #4	Règle #5	Règle #6
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					

Commentaires des intervenants au besoin et signature des parents

Commentaires des intervenants au besoin et signature des parents

Compilation des manquements (SDG)

PARCOURS 1 (du mardi 29 aout au vendredi 3 novembre)

Règle #1	Règle #2	Règle #3	Règle #4	Règle #5	Règle #6
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					

Commentaires des intervenants au besoin et signature des parents

Commentaires des intervenants au besoin et signature des parents

Compilation des manquements (SDG)

PARCOURS 2 (du lundi 6 novembre au vendredi 22 décembre)

Règle #1	Règle #2	Règle #3	Règle #4	Règle #5	Règle #6
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					

Commentaires des intervenants au besoin et signature des parents

Commentaires des intervenants au besoin et signature des parents

Compilation des manquements (SDG)

PARCOURS 3 (du mardi 9 janvier au vendredi 15 mars)

Règle #1	Règle #2	Règle #3	Règle #4	Règle #5	Règle #6
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					

Commentaires des intervenants au besoin et signature des parents

Commentaires des intervenants au besoin et signature des parents

Compilation des manquements (SDG)

PARCOURS 4 (du lundi 18 mars au vendredi 21 juin)

Règle #1	Règle #2	Règle #3	Règle #4	Règle #5	Règle #6
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					

Commentaires des intervenants au besoin et signature des parents

Commentaires des intervenants au besoin et signature des parents